

Séance du : 30 janvier 2025

Nombre de conseillers:

En exercice	: 14
Présents	: 14
Votants	: 14

L'an deux mille vingt cinq le trente janvier à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, GRANGÉ David, HUGUES Stéphanie, LEBARON Joëlle, LIOTHIER Céline, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir :**Absents Excusés :****Absent :****Date de convocation :** 22/01/2025**Date d'affichage :** 22/01/2025**Secrétaire de Séance :** GAUDIN-LEVERT Natacha**OBJET : Création grade adjoint technique principal 1^{ère} classe – suite à avancement**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi permanent d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour permettre l'avancement de grade d'1 Adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de créer 1 poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet, **28 heures**.

- **Précise** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er mars 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

